# Knauf Therm Soubassement SE

## Reconnaissance et préparation des supports

Les supports neufs ou existants doivent être plans et ne présenter aucune irrégularité importante en surface. L'écart de planéité ne doit pas dépasser 10 mm sous la règle de 2 m.

Dans le cas contraire, il est nécessaire d'effectuer des ragréages localisés ou un dressage général conformément au DTU 26.1.

Nota : pour les supports neufs, ces tolérances de planéité correspondent aux maçonneries soignées.

La surface des murs doit être saine, dépoussiérée et débarrassée de tout produit non adhérent par brossage, grattage, ponçage, etc. Elle ne doit pas ressuer l'humidité ni être gelée.

## Dispositions générales

Sur la face extérieure du soubassement ou du mur enterré et lorsque cela est nécessaire, application du revêtement de protection contre les infiltrations d'eau définie par le DTU 20.1 : enduit d'imperméabilisation ou revêtement d'étanchéité en feuille mis en œuvre selon son DTA (Document Technique d'Application).

Mise en œuvre des panneaux Knauf Therm Soubassement SE contre le support, en montant à partir d'un appui continu (semelle de fondation, corbeau ou profilé métallique...), en rangées horizontales. Les panneaux sont posés sur un même mur dans le sens horizontal ou vertical, afin de limiter les découpes, leur épaisseur atteignant au maximum 300 mm en une couche.

Les panneaux Knauf se posent à joints serrés. Ils peuvent être recoupés à souhait.

On distingue différents cas pour le maintien de ces panneaux au support selon les 2 parties suivantes :

**En partie enterrée**

Cas de la pose sur un revêtement d'étanchéité bitumineuse en feuille ou sur imperméabilisation appliquée sur le support (Catégorie 1, 2 ou 3)

- Maintien du panneau Knauf Therm Soubassement SE contre le mur à raison de 5 plots au minimum de colle bitumineuse à froid. Un étaiement provisoire peut s'avérer nécessaire, le temps que la colle durcisse.

Cas de la pose sur le mur brut (Catégorie 3 sans imperméabilisation)

- Maintien du panneau Knauf Therm Soubassement SE contre le mur neuf à raison de 5 plots au minimum de colle bitumineuse à froid. Un étaiement provisoire peut s'avérer nécessaire, le temps que la colle durcisse.
- Ou maintien du panneau contre les murs neufs ou anciens à l'aide de fixations mécaniques, au moins tous les mètres avec un minimum de 2 par panneau. Un étaiement provisoire peut s'avérer nécessaire, le temps de la mise en place des chevilles.
- Ou maintien du panneau contre les murs neufs ou anciens à l'aide du produit de collage ETICS et fixations mécaniques complémentaires éventuelles. La colle est alors mise en œuvre selon les dispositions de son DTA et conformément au CPT 3035_V3 de septembre 2018.

**En partie apparente**

Cas de la pose sur un revêtement d'étanchéité bitumineuse en feuille ou sur imperméabilisation appliquée sur le support (Catégorie 1, 2 ou 3)

- Maintien du panneau Knauf Therm Soubassement SE contre le mur à raison de 5 plots au minimum de colle bitumineuse à froid. Un étaiement provisoire peut s'avérer nécessaire, le temps que la colle durcisse.

Dans le cas d'un revêtement par système ETICS, la fixation mécanique traversant le panneau Knauf Therm Soubassement SE est appliquée à 10 cm au moins au-dessus du niveau du sol. Dans le cas d'une protection par plaque de bardage, la fixation mécanique de celle-ci peut servir également de maintien définitif du panneau Knauf Therm Soubassement SE.

Cas de la pose sur le mur brut (Catégorie 3 sans imperméabilisation)

- Maintien du panneau Knauf Therm Soubassement SE contre le mur neuf à raison de 5 plots au minimum de colle bitumineuse à froid. Un étaiement provisoire peut s'avérer nécessaire, le temps que la colle durcisse.
- Ou maintien du panneau Knauf Therm Soubassement SE contre les murs neufs ou anciens à l'aide de fixations mécaniques. Un étaiement provisoire peut s'avérer nécessaire, le temps de la mise en place des chevilles.
- Ou maintien du panneau Knauf Therm Soubassement SE contre les murs neufs ou anciens à l'aide d'un produit de collage ETICS et fixations mécaniques complémentaires éventuelles. La colle et les fixations sont alors mises en œuvre selon les dispositions de son DTA et conformément au CPT 3035_V3.

Dans tous les cas en partie apparente, le nombre de fixations hors sol est défini par les sollicitations au vent sur le site concerné et leur résistance à l'arrachement dans le support conformément au CPT 3035_V3 et aux Cahiers du CSTB n° 3702 et 3707. Ce nombre d'au minimum 4 en partie courante de bâtiment (hors rive) pour un panneau apparent sur 500 mm de haut, peut être diminué si les panneaux sont semi-enterrés au prorata de la surface apparente.

Nota : si le chant des panneaux Knauf Therm Soubassement SE en tête reste apparent pendant plusieurs jours dans l'attente de la mise en œuvre du profilé de protection en tête et si de l'eau peut s'infiltrer derrière ces panneaux, il convient d'appliquer un boudin de colle continu entre la tête des panneaux isolant et le support.

ET SUR KNAUF.FR
• Documents Techniques
• Détails des articles
AAAYA7

## Application du parement de protection des panneaux Knauf Therm Soubassement SE

Les caractéristiques des parements de protection doivent respecter les dispositions du § 4.6.3 de l'ETN Perimaxx.

Sur les surfaces hors sol des panneaux Knauf, la mise en œuvre sur chantier d'un parement de protection contre les agressions extérieures peut s'envisager de 2 façons :

- par un système enduit armé (type enduit mince ou épais adapté à cet usage)
- par des plaques de bardage adaptées à cet usage (type fibres-ciment ou autre).

### Préparation et mise en œuvre du système d'enduit

La préparation et l'application de l'enduit (couche de base, imprégnation éventuelle...) sont décrites dans l'ATE et le DTA du tenant de système d'enduits. Il conviendra de se référer à ces documents en cours de validité, complétés des préconisations spécifiques du tenant de système d'enduits pour cette application.

### Préparation et mise en œuvre de la plaque de bardage

Nota : il conviendra de respecter une profondeur enterrée de plaque comprise entre 100 et 450 mm sous le niveau du sol fini, afin de conserver la protection de l'isolant et de la pérenniser après tassement des remblais.

Après mise en place des panneaux Knauf, on procède aux opérations suivantes.

- Découpe des plaques de bardage adaptées à cet usage sur leur hauteur selon les préconisations du fabricant.
- Application des plaques de bardage contre les panneaux Knauf. Il convient à ce stade de ne pas laisser de joint ouvert entre plaques de bardage.
- Perçage du complexe en respectant les critères de diamètre, entraxes et distance minimale de perçage aux bords des plaques de bardage selon les préconisations du fabricant. On distinguera alors 2 cas :
  - dans le cas de l'application d'un revêtement d'étanchéité en feuille ou d'une imperméabilisation, percer au-delà des 100 mm au-dessus du niveau du sol fini
  - dans les autres cas, le perçage des plaques de bardage en rive des joints verticaux est admis, selon les préconisations du fabricant de plaques.
- Fixation à l'aide de cheville à tête fraisée de diamètre et de longueur appropriés selon l'épaisseur du complexe (panneaux + plaque de bardage) et la présence d'un revêtement d'étanchéité.

Selon le fabricant de plaque de bardage, plusieurs cas de finitions peuvent être envisagés (brutes, peintes, enduites ou enduites et peintes), tout comme le traitement ou non des joints entre plaques. Il y a lieu dès lors de se référer aux préconisations de ce fabricant.

Il est rappelé ici que la désolidarisation est nécessaire à toutes les jonctions avec le gros-œuvre comme par exemple poteau, cheminée, menuiserie... Cette désolidarisation peut se faire à l'aide d'un profilé, par mastic sur fond de joint, ou tout autre système décrit dans les Règles de l'Art.

### Préparation et mise en œuvre du profilé métallique devant les panneaux Knauf

Le profilé métallique comporte dans le cas présent une aile verticale (faisant office de protection mécanique) en face avant des panneaux isolants. Il est adapté à l'épaisseur de l'isolant et fixé à l'aide de chevilles.

Celles-ci sont adaptées au support avec un espacement inférieur ou égal à 30 cm.

Une fixation doit se trouver à 5 cm maximum des extrémités du profilé et à 3,5 cm minimum d'un angle de bâtiment.

La rectitude du profilé est constamment vérifiée lors de sa fixation ; si nécessaire, les différences de planéité du support sont rattrapées au moyen de cales, dans la limite des tolérances indiquées au paragraphe 7.2 de l'ETN Perimaxx.

Un chevauchement de 2 à 3 mm entre chaque profilé est recommandé, afin de permettre leur dilatation.

En cas de support irrégulier, les profilés doivent être :

- soit posés sur un boudin de colle,
- soit calfeutrés après leur pose, au droit du talon.

La fixation des profilés ne doit pas être faite par pisto-scellement.

## Protection en tête du complexe

En tête du complexe (Knauf Therm Soubassement SE + parement de protection) et du revêtement éventuel d'étanchéité par feuille, il convient de fixer dans le mur un profilé de protection en tête : par exemple, solin métallique ou profilé de départ du système d'ITE.

Les caractéristiques des protections en tête doivent respecter les dispositions des paragraphes 4.5.4 et 4.5.5 de l'ETN Perimaxx.

Le système d'ITE en élévation est mis en œuvre conformément aux Règles de l'Art, aux Avis Techniques et Documents Techniques d'Application (DTA) correspondants, complétés des recommandations de l'ETN Perimaxx.